

Indice genevois des prix à la consommation : + 0,0 % en octobre 1993

Calculé par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation reste quasiment stable en octobre 1993 et s'établit à 100,4 points (mai 1993 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 4,2 %, contre 3,4 % l'an passé à pareille époque. Depuis le début de l'année, la hausse des prix atteint 3,2 %.

L'évolution des prix de ce mois est caractérisée par un certain calme : peu de mouvements, généralement de faible amplitude et d'impact ténu sur l'indice général.

Rappelons encore que le niveau a priori élevé du taux annuel de renchérissement est imputable en partie à l'introduction de l'indice trimestriel des loyers en août, celui-ci étant semestriel avant la révision de mai 1993.

L'indice de l'alimentation, boissons et tabacs progresse de 0,3 % en un mois (en un an : + 1,4 %), l'évolution la plus saillante étant le retour du prix du bœuf "à la normale" après diverses actions.

La hausse du mazout et de l'essence se répercute sur le groupe logement et énergie (en un mois : + 0,1 %; en un an : + 6,7 %), tandis que la baisse de l'essence influe sur l'indice des transports et communications (en un mois : - 0,3 %; en un an : + 6,4 %).

Dans le groupe santé, l'indice augmente de 0,1 % en trois mois (en un an : + 3,5 %) en raison de faibles hausses dans les médicaments et les prestations médico-dentaires.

Indice genevois des prix à la consommation (mai 1993 = 100) en octobre 1993

| Groupes de dépenses | Pondérations en % | Indices en points | Variations en % par rapport | |
|--|-------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| | | | au relevé précédent | à l'année précédente ¹ |
| Indice général | 100,0 | 100,4 | 0,0 | 4,2 |
| Alimentation, boissons et tabacs | 16,3 | 98,1 | 0,3 | 1,4 |
| Habillement | 6,5 | 100,1 | /// | 1,2 |
| Logement et énergie | 25,2 | 100,5 | 0,1 | 6,7 |
| Aménagement du logement | 6,8 | 100,2 | /// | 1,5 |
| Santé | 10,2 | 100,4 | 0,1 | 3,5 |
| Transports et communications | 11,4 | 99,7 | - 0,3 | 6,4 |
| Loisirs, spectacles, enseignement et culture | 8,9 | 101,0 | /// | 4,3 |
| Autres biens et services | 14,7 | 103,0 | /// | 4,0 |

1. Les variations annuelles sont calculées par raccordement entre les résultats de l'ancien et du nouvel indice; elles n'ont qu'une valeur indicative.

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Anciens indices généraux : (décembre 1982 = 100) 144,3; (septembre 1977 = 100) 177,4; (septembre 1966 = 100) 302,0

21 octobre 1993

Renseignements : tél. 787 67 44; répondeur automatique : tél. 787 67 67